

## LES DOCUMENTS D'EXPÉDITION

Toute expédition de marchandises au Mexique doit être accompagnée d'un ensemble standard de documents qui servent généralement pour tous les échanges commerciaux internationaux. L'exportateur désireux d'accélérer les formalités de dédouanement à la frontière y joindra les documents additionnels pertinents. Il faut au moins joindre les documents d'expédition suivants :

- une facture commerciale;
- un formulaire de déclaration des exportateurs;
- un bordereau d'expédition précisant le contenu;
- un connaissement;
- les permis d'importation;
- le certificat d'origine;
- et tous les certificats spéciaux exigés en fonction de la nature de la transaction.

Note : Certains agents mexicains des douanes insistent sur la précision absolue des documents et sur la nécessité de les remplir de façon complète. Tout manquement à cette exigence peut entraîner des délais, des pénalités ou la confiscation des marchandises. Pour obtenir de plus amples informations et de l'aide, on s'adressera à l'InfoCentre pour demander la publication *Documentation et réglementation pour l'exportation au Mexique*.

## LA FACTURE COMMERCIALE

La facture commerciale est le document le plus important et doit accompagner toute expédition. Les factures doivent être préparées en espagnol. Si l'original est en anglais, une traduction espagnole doit suivre le texte anglais sur la facture ou être jointe à celle-ci. La facture doit être signée à la main par l'exportateur. Les agents mexicains des douanes insistent sur la précision absolue de tous les documents et tiennent à ce que ceux-ci soient remplis au complet. Tout écart pourrait entraîner des délais, des pénalités ou la confiscation des marchandises. Cette facture doit comporter les renseignements suivants :

- lieu et date d'émission;
- nom et adresse complets de l'acheteur ou de l'importateur au Mexique et de l'exportateur;
- description détaillée des marchandises, y compris les marques, le nombre, les types et les quantités;
- tous les frais de transport et d'assurance;
- la signature du vendeur en indiquant son nom et son titre;
- le numéro de facture de l'expéditeur et le numéro de commande du client.